

Table des matières

Devenez un-e ami-e de la marche	2-3	Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes	10-13
Démystifier le féminisme : L'Égalité	4	Campagne d'appui au Collectif pour un Québec sans pauvreté concernant le projet de loi 57	14-15
Tête d'affiche : Nancy Gauthier	5	Pèle-mêle et calendrier	16-17
Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire	6	Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome 2004 du Comité Aiseur	18-19
Changer le monde un geste à la fois	7		
Conciliation famille-travail	8-9		
Pas juste une affaire de femmes			



Ce bulletin est rendu possible grâce à la participation de

Centraide Mauricie



Centraide
Mauricie

Centre de femmes de Mékinac

211 St-Jacques
Ste-Thècle G0X 3G0

Téléphone : 289-2588
Télécopieur : 289-2589

Retrouvez-nous sur le WEB
www.mul.timania.com/femmekinac

Bulletin de liaison

Octobre 2004
Numéro 11



Centre de femmes de Mékinac



Un p'tit mot pour vous

Bonjour à toutes,

Après un été pas trop beau et pas trop chaud, voici un automne formidable. Profitez-en pour prendre un bain de soleil d'automne, question de faire des réserves d'énergie et de vitamines pour affronter la prochaine saison qui est belle mais un peu plus difficile à passer. Femmes de Mékinac a donné le coup d'envoi à sa programmation d'automne 2004 avec la Journée nationale des centres de femmes le 5 octobre dernier sous le thème de l'égalité.

Nous espérons que cette programmation répondra le plus possible à vos besoins. En juin dernier, les travailleuses et 2 membres du c.a., se sont rendues à Montréal au XXIème congrès du Regroupement des centres de femmes qui portait sur les pratiques en éducation populaire.

Toutes sont revenues enchantées de l'expérience. Rencontrer d'autres travailleuses et membres de c.a. de

d'autres centres de femmes venant de toutes les régions du Québec, de participer aux ateliers, ont permis d'actualiser leurs connaissances en pratiques d'éducation populaire.

L'année 2004 aura été marquée par le 5ième anniversaire de fondation de Femmes de Mékinac et plusieurs activités spéciales ont été organisées pour souligner ces cinq ans d'existence. Mais continuez quand même à surveiller la programmation car il reste encore 2 mois à l'année 2004 et d'autres activités spéciales pourraient se greffer d'ici décembre pour bien terminer notre 5ième anniversaire.

Je réitère toujours l'invitation à vous mesdames, de nous faire part de vos suggestions d'activités et aussi à écrire dans ce journal, qui vous appartient. Je vous invite à nous visiter et à participer aux activités car le Centre de femmes est là pour toutes les femmes de la MRC de Mékinac.

En terminant je vous souhaite un bel automne et vous laisse sur cette phrase de Marie Curie :

« RIEN DANS LA VIE N'EST À CRAINDRE, TOUT EST À COMPRENDRE. »

France Déry
Coordonnatrice



Devenez un-e ami-e de la Marche mondiale des femmes

Chère amie, cher ami,

Vous vous rappelez la grande marche Du pain et des roses en 1995, puis la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, qui a mobilisé des centaines de milliers de femmes dans le monde (nous étions plus de 30 000 à Montréal le 14 octobre seulement et 50 000 dans les rues d'Ottawa le lendemain sans compter New York, Sao Paulo, Mumbai, Ouagadougou et autres lieux).

La Marche mondiale des femmes ne s'est pas arrêtée depuis. Ce vaste réseau féministe international, dont le secrétariat central est basé au Québec, poursuit inlassablement son travail auprès des quelque 6000 groupes de femmes répartis dans 163 pays. En dépit de leurs différences, toutes ces femmes ont un point en commun : elles luttent pour éliminer la pauvreté et la violence envers les femmes.

En 2005, la Marche mondiale des femmes propose à toutes les femmes du monde de nouvelles actions mondiales d'envergure pour contrer la violence, la pauvreté et la guerre.

Mais nous ne pourrions y arriver sans vous. C'est grâce au soutien de femmes et d'hommes qui, comme vous, croient à un monde où les femmes osent prendre leur place, un monde où la violence, la guerre et la pauvreté laissent place à l'entraide, que la Marche peut continuer d'avancer. Nous avons besoin de votre aide!

Une bonne façon de nous aider est de devenir un-e ami-e de la Marche.

Nous faisons appel à votre générosité pour nous permettre de réaliser les actions de 2005 et donner au monde entier la chance de fleurir sous le signe de



l'égalité. En devenant un-e Ami-e de la Marche, vous recevrez régulièrement notre bulletin de liaison et demeurerez informé-e-s de nos actions et de nos victoires.

À quoi servira votre contribution?

Votre don servira directement à financer les actions suivantes :

1. la 5e Rencontre internationale des Coordinations nationales de la Marche mondiale des femmes qui vise à organiser les actions de 2005 (décembre 2004, à Kigali, au Rwanda);
2. le Relais mondial de la Charte des femmes pour l'humanité (une marche à relais qui traversera le monde en 2005 pour promouvoir cet autre monde que nous souhaitons);
3. les 24 heures de la solidarité féministe mondiale, le 17 octobre : une mobilisation mondiale qui suivra les fuseaux horaires et servira à éduquer la population de chaque pays aux droits des femmes en matière de logement, de nourriture, d'éducation, de sécurité et d'égalité.

Ce que nous semons aujourd'hui...

Constitue notre solidarité pour un monde plus juste.

Enfin, comme nous croyons à la force des réseaux, nous vous demandons aussi de transférer ce message à toutes les personnes susceptibles de vouloir devenir un ou une Ami-e de la Marche. Du fond du coeur, merci de marcher avec nous et merci de donner à la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence envers les femmes.

Diane Matte. Coordinatrice Secrétariat international

SOURCE : <http://www.marchemondiale.org/fr/amie.html>

Devenez un-e Ami-e de la Marche mondiale des femmes

Imprimez puis remplissez le formulaire, puis-retournez-le par la poste ; n'oubliez pas de cocher les cases appropriées. (S.V.P. ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)



Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Pays : _____ Code postal : _____

Téléphone résidence : _____ Travail : _____

Télécopieur : _____ Courriel @ : _____

OUI !! Je désire devenir un-e Ami-e de la Marche.

_____ Je vous envoie mon chèque à l'ordre de Marche Mondiale des Femmes (joindre le paiement à l'envoi) :

_____ 50 \$ _____ 100 \$ _____ 250 \$ _____ 500 \$ _____ 1000 \$ Autre montant _____

Devise (cochez)

_____ Dollars canadiens _____ Dollars USA Autre devise _____

Envoyer votre formulaire et le chèque à l'adresse suivante :

Marche mondiale des femmes

110, rue Ste-Thérèse, bureau 203

Montréal (Québec) H2Y 1E6

Canada

Télécopieur : (514) 395-1224

Pour informations : (514) 395-1196 ou @ : info@marchemondiale.org

ATTENTION : Afin de conserver sa totale indépendance et être en mesure de poursuivre ses activités de pressions politiques, **la Marche mondiale des femmes ne peut émettre de reçus de charité. Merci de nous appuyer.**

Démystifier le féminisme L'ÉGALITÉ

L'ÉGALITÉ : thème de la Journée nationale des centres de femmes 2004 et tendance toujours d'actualité dans les luttes du mouvement des femmes.

L'atteinte d'un statut d'égalité des femmes vis-à-vis des hommes est portée par le mouvement des femmes depuis le milieu du XIX^{ème} siècle.

Mais avons-nous vraiment atteint l'égalité de fait entre les hommes et les femmes au Québec ?

« Bien sûr » répondront certains et certaines, « pas encore » répondront plusieurs autres. Car tout en considérant les victoires et les avancées faites par les femmes, il s'agit bien plus que de petits détails à régler.

Il existe toujours des différences salariales entre les hommes et les femmes⁽¹⁾, la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est toujours moindre, le partage équitable des tâches ménagères n'est toujours pas une réalité⁽²⁾, les stéréotypes sexistes sont encore bien présents, etc.



Dans notre lutte collective, nous parlons d'un monde où les femmes pourront exercer leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels tout en bénéficiant de conditions de vie dignes et exemptes de discrimination. Nous croyons que les hommes peuvent être des alliés dans cette quête vers plus de démocratie et de justice sociale.

C'est d'un projet de société dont il s'agit. Une société où nous aurons éliminé les discriminations faites aux femmes, où elles seront des citoyennes à part entière. Rappelons ici que la pauvreté est encore aujourd'hui vécue majoritairement par les femmes.

Les centres de femmes interviennent concrètement pour faire avancer la cause de l'égalité. Ils outillent les femmes et les soutiennent dans leurs démarches individuelles et collectives.

Le Centre de femmes de Mékinac est géré par et pour les femmes de notre milieu. Il vous offre un lieu privilégié d'entraide et de solidarité, un lieu d'expérimentation et d'affirmation et nous sommes là pour toutes les femmes intéressées.

Venez faire connaissance !

Notes :

(1) Selon l'institut de la statistique du Québec en 2002

Emplois à temps plein :
40,8% femmes
59,2 % hommes

Emplois à temps partiel :
68,4% femmes
31,6% hommes

(2) Selon statistique Canada, les femmes fournissent 61% du temps consacré quotidiennement au travail domestique dans les familles avec au moins 1 enfant et où les deux parents travaillent.

Tête d'affiche

Nancy Gauthier

C'est par choix réfléchi que la jeune femme de Saint-Tite a décidé d'œuvrer dans le secteur communautaire



Félicitation Nancy, une femme dynamique et persévérante, engagée personnellement au niveau social et professionnel. Merci pour ton implication et la vision que tu apportes au communautaire.



Sainte-Thècle



ROGER LEVASSEUR
(collaboration spéciale)

« Il y avait une chorale à Hérouxville et il en découlait toute une gamme d'activités, comme des soirées de toutes sortes, des camps. La chorale, c'était un peu comme notre Maison des jeunes. J'avais toujours le goût de travailler avec les jeunes pour l'organisation de diverses activités. On avait aussi une OTJ (Organisation des terrains de jeux) et j'ai participé beaucoup en m'impliquant au sein de divers comités », a confié la jeune femme qui est aujourd'hui directrice générale de la Corporation de développement communautaire Mékinac.

Nancy Gauthier ajoutera que c'est toutefois à l'âge de 14 ans qu'elle avait pris sa décision bien réfléchie d'œuvrer dans le secteur communautaire. « C'est là que ça s'est allumé. J'ai réalisé qu'on pouvait travailler là-dedans. Mon père, un mesureur de bois décédé en 1995, avait un bel esprit critique et il m'a toujours encouragée à aller de l'avant dans la voie que j'envisageais. Il me disait que c'était important de pouvoir donner une voix à ceux qui n'en avaient pas et que pour les démunis ce n'était pas toujours évident d'exprimer leurs revendications », a-t-elle témoigné.

Demeurant à Saint-Tite depuis 1998, Nancy Gauthier a donc obtenu un baccalauréat de travailleuse sociale en organisation communautaire. Elle a commencé des études de maîtrise dans le même domaine, mais elle a accédé au milieu du travail avant la fin.

La jeune femme a ainsi œuvré comme coordonnatrice à Partenaires Action Jeunesse Mékinac pendant trois ans. « Ce sont les gens du milieu qui, avec la collaboration de partenaires comme

le CLSC, ont décidé de fonder une organisation pouvant mettre sur pied des activités pour les 11-17 ans. Pour tout le territoire de Mékinac, il y avait alors qu'une seule Maison des jeunes, soit à Notre-Dame-de-Montauban. On a donc travaillé à ouvrir des points de rencontre jeunesse, l'équivalent des Maisons des jeunes. Il y en a maintenant sept dans autant de municipalités. Ça fonctionne toujours très bien et il y a des animateurs embauchés par les municipalités. En plus de la tenue d'activités, on montre aux jeunes à faire l'effort de les organiser. On veut ainsi leur apprendre que dans la vie on n'a pas tout cuit dans le bec », a exprimé l'ancienne coordonnatrice.

Elle ajoute qu'à l'intérieur du même organisme, il y avait des COOPS Jeunesse pour les 14-17 ans. « Au départ, il y en avait une à Saint-Tite. Il s'en est ajouté à Lac-aux-Sables et à Hérouxville et nous, on était là pour les soutenir », a mentionné Mme Gauthier qui vient d'avoir 32 ans.

Pour la Corporation de développement communautaire Mékinac dont elle assume la direction générale depuis deux ans, Mme Gauthier expliquera qu'au départ, il n'y avait pas de personnel à temps plein. « J'étais vice-présidente du conseil d'administration et c'est nous, les membres du c.a., qui faisons le travail qui en était surtout un de représentation du milieu communautaire à diverses instances. Aujourd'hui, la Corporation regroupe 20 organismes membres, dont 14 autonomes et six associés », a décrit la directrice.

Les services offerts sont nombreux: information et réflexion, consolidation des organismes, formation, concertation et développement de la solidarité, centre de documentation, secrétariat communautaire, soutien technique, location et prêt de matériel, références à des ressources, animation de réunions et d'assemblées générales, et ainsi de suite. ●

Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire



Le gouvernement Charest a lancé en août 2004 son Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Faut-il se réjouir de l'attention porté par notre gouvernement à ce qui constitue un vaste réseau de services de santé ?

Ce Plan d'action en est d'abord un de réorganisations qui seront effectuées par des nouvelles Conférences régionales des élus (CRÉ) composés en majorité par les maires des MRC et d'où nous le savons est exclue la représentation citoyenne. Sur quels critères seront analysés les organismes communautaires ? Aucune mention de ce côté. Rien non plus sur le financement 2004-2005 et des coupures sont à prévoir pour 2005-2006.

Le Ministre Béchard dans son discours parle constamment de dépenses ce qui laisse sous-entendre une non reconnaissance de l'apport des

groupes communautaires en matière d'économies faites par le gouvernement, non seulement des économies financières mais des économies en détresse humaine puisque les groupes communautaires travaillent le plus souvent sur le terrain, près des gens qui les fréquentent. Ils offrent des services gratuits et directs à la population.

Il est donc de mise que les organismes communautaires de Mékinac et de partout au Québec continuent de faire des pressions et prévoient de se mobiliser pour que soit reconnue l'action communautaire autonome comme elle est en droit de l'être.

Alors quand nous demanderons votre appui pour une action de reconnaissance de l'action communautaire, nous espérons que le contexte dans lequel nous évoluons vous apparaîtra un peu plus clair.

Nous gardons l'œil ouvert et vous ???

CHANGER LE MONDE UN GESTE À LA FOIS

L'organisme Équiterre nous invite à poser 12 gestes simples et à la portée de tous et qui ont un impact positif sur l'environnement et la société.

Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air

1. En marchant ou en prenant son vélo pour les déplacements se trouvant dans le voisinage.
2. En optant, au moins 1 fois par semaine pour la marche, le vélo ou le co-voiturage pour se rendre à son travail ou à une sortie.
3. En utilisant le plus souvent possible un autre transport que sa voiture lorsque cela est possible.



Participer à une répartition plus juste de la richesse

4. En remplaçant ses achats de thé, de café, de chocolat, de cacao et de sucre par des produits équivalents certifiés équitables.
5. En choisissant des entreprises d'économie sociale ou des coopératives pour certains de ses achats tels que vêtements, artisanat et produits d'alimentation.

Consommer des aliments produits dans le respect de l'environnement

6. En achetant au moins 1 fois par semaine des produits certifiés biologiques
7. En préparant un plat composé d'aliments produits par des fermes ou des producteurs locaux au moins une fois par semaine.
8. En remplaçant au moins une fois par semaine un repas de viande par un repas végétarien.

Économiser l'énergie et aider à réduire l'émission de gaz à effet de serre

9. En réduisant le thermostat de 3 degrés Celsius au moment de quitter le domicile et durant la nuit.
10. En installant un pommeau de douche à débit réduit et en diminuant de 3 minutes la durée de ses douches.

Je participe au développement social et démocratique de ma région

11. En soutenant la mission d'un organisme à but non-lucratif, communautaire ou une entreprise de réinsertion sociale.
12. En faisant la promotion de choix écologiques et socialement équitables auprès des gens qui m'entourent.

La conciliation

famille - travail Pas juste une Affaire de femmes

Colloque organisé par

*La Table de concertation du mouvement des femmes la Mauricie en avril dernier.
Nous y étions !!!*

Voici la conclusion qui accompagne les actes de ce colloque fort intéressant

La conciliation famille-travail se retrouve parmi une des plus grandes entraves à la participation des femmes dans les lieux de pouvoir, que ce soit en politique municipale ou en siégeant au conseil d'administration d'une structure décisionnelle quelconque.

Elle réfère à un nœud formé de responsabilités incontournables et souvent difficiles à harmoniser: la vie personnelle, la famille, le travail rémunéré et invisible, le temps de formation ou d'études ainsi que les implications bénévoles de toutes sortes, en tant que femmes actrices de changement. Être femme, mère ou grand-mère, travailleuse et impliquée dans sa communauté demande temps, énergie et compromis. Mais lesquels? Puis, comment concilier le tout?

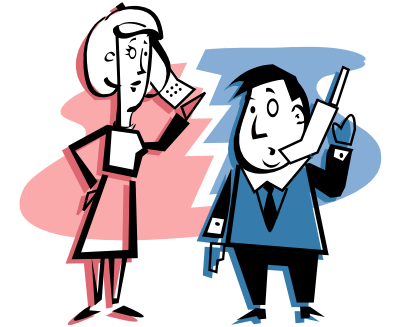
Le colloque régional organisé par la table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie dans le cadre du Projet Mauriciennes d'influence, abordait cette problématique pour ainsi permettre aux

femmes de la région de partager leurs réflexions, leur vécu et leurs expériences. Des idées furent échangées et des pistes de solutions ont été avancées et ce, grâce à la précieuse collaboration de quatre femmes soient: madame Nancy Sabourin, en tant qu'animatrice d'un panel où mesdames Noëlla Champagne, Lison Chèvrefils et Jennifer Beeman ont exposé des propos fort diversifiés mais complémentaires. Abordant la question de l'autonomie financière des femmes, en passant par la recherche d'un équilibre, pour terminer par une plate-forme globale féministe sur la conciliation famille-travail, les panélistes ont bien su mettre la table.



Ainsi plusieurs pistes d'actions ont été dégagées de cette rencontre.

1. Travailler au changement des mentalités tant sur le plan de la conciliation famille-travail que sur le féminisme et ses luttes ;
2. Partager sa vision des choses avec son conjoint, ses proches, etc. ;
3. Poursuivre le travail pour accroître la présence des femmes dans les lieux de pouvoir, dont politique, de manière à faire avancer les réflexions et les solutions ;
4. Tendre vers l'équilibre ;
5. Questionner le rôle des syndicats, des employeurs et des entreprises ;
6. Interpeller les organismes publics et parapublics sur la question ;
7. Lutter contre la précarité financière des femmes ;
8. Mettre la famille au cœur des priorités gouvernementales, par le biais d'une politique globale.



Bien que le travail à accomplir soit important, les femmes sont reparties enrichies de leurs échanges. Fières des réalisations passées et pleines d'espoir quant à la portée des actions à venir, les femmes ne veulent plus se sentir seules à porter cette préoccupation. C'est ainsi que, tel que mentionné plus haut, elles poursuivront leur travail de moine à changer les mentalités, elles développeront de nouvelles alliances et elles interpelleront les syndicats, les entreprises et le gouvernement, entre autres...

Parce que la conciliation famille-travail, c'est pas juste une affaire de femmes !



Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes

Nous vous proposons un regard sur le mode de scrutin étape 3 de notre chronique sur le système électoral.



REPRÉSENTATION (MODE DE SCRUTIN)

L'ensemble des élus choisis selon une modalité autorisée se nomme le mode de scrutin.

Le mode de scrutin s'appuie sur le principe de l'égalité du suffrage (ex : une personne, une voix) et de la représentativité des points de vue (ex : égalité des voix et des sièges).

Le mode de scrutin permet de choisir une personne pour un territoire donné (uninominal), en un seul tour (pluralité), en deux tours (majorité) ou encore plusieurs personnes à la fois (plurinominal), c'est-à-dire plusieurs noms sur une liste de candidats d'un parti, soit la liste au complet (liste bloquée), soit par préférence sur la liste (ordre de préférence).

On trouve deux grands modes ou types de scrutin :

le mode de scrutin majoritaire
et le mode de scrutin proportionnel.

Les grands principes qui les caractérisent diffèrent de l'un à l'autre. Certains autres modes de scrutin tentent de concilier leurs avantages respectifs. Ce sont les scrutins mixtes.

Le but poursuivi par la définition d'un mode de scrutin est de traduire les préférences des citoyens et des citoyennes.

LE MODE DE SCRUTIN MAJORITAIRE

Le mode de scrutin majoritaire se définit en gros comme suit :

Le parti qui obtient le plus de sièges accède au pouvoir, et le candidat qui obtient le plus de voix dans sa circonscription est déclaré élu. Dans le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, le territoire national est divisé en circonscriptions de taille généralement similaire où se fait élire un seul candidat dans chacune d'elles.

Il va de soi que l'élu ne dispose pas toujours de la majorité absolue des voix. Cette situation se présente même lorsqu'il s'agit d'un scrutin majoritaire à deux tours.

Le Québec (Royaume-Uni, États Unies), comme l'ensemble du Canada, utilise le scrutin majoritaire à un tour, directement issu de la tradition britannique.

Conçu expressément pour un régime de type parlementaire, le scrutin majoritaire répond aux objectifs suivants :

- ◆ Accorder au courant politique majoritaire aux voix, une large prime dans la répartition des sièges, de telle sorte qu'il dispose d'une majorité confortable des sièges, ou à tout le moins suffisante, pour gouverner l'État sans craindre d'être démis par l'opposition.
- Le scrutin majoritaire est conçu pour renforcer l'emprise de l'exécutif « le gouvernement » sur l'appareil législatif « les élus ».
- ◆ En associant étroitement la responsabilité ministérielle au seul parti formant le gouvernement, le scrutin majoritaire confond les pouvoirs exécutif et législatif et permet de récompenser ou de punir un gouvernement pour sa gestion des affaires de l'État. En permettant la révocation d'une équipe et son remplacement complet par une autre, le scrutin majoritaire représente l'un des rouages essentiels du régime parlementaire : il favorise l'alternance partisane.

Ses qualités sont cependant limitées :

- ◆ Principes de base simples, faciles à expliquer et à appliquer.
- ◆ Lien de représentation clair : chaque circonscription a son député.
- ◆ La réduction du nombre de partis entraîne la création de partis forts.

Ses désavantages sont plus nombreux :

- ◆ Les distorsions peuvent être surprenantes ; elles sont toujours difficiles à expliquer. Dans certaines situations, nul ne peut prédire les résultats.
- ◆ Le parti le plus populaire aux voix peut obtenir moins de sièges que le second parti aux voix.
- ◆ Restriction sévère du pluralisme politique ; les tiers partis sont toujours sous-représentés et souvent exclus de la représentation.
- ◆ Ce mode favorise les groupes fortement solidaires et à qui la répartition spatiale permet de faire la différence dans de nombreuses circonscriptions.
- ◆ Ce mode stimule les divisions régionales et affaiblit la capacité d'intégration du système politique.
- ◆ Ce mode nuit à la création de consensus politiques rassemblant les différents courants politiques d'importance.
- ◆ Ce mode diminue grandement le pluralisme du personnel politique lui-même, notamment la représentation des minorités.

Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes (suite)

MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL

La représentation proportionnelle prend en considération de façon fidèle et entière la répartition du vote des citoyens citoyennes. Le mode de scrutin proportionnel se définit par la recherche d'une adéquation entre voix et sièges. La conception de la démocratie sous-jacente est expressément fondée sur l'expression la plus complète de la volonté populaire et de la reconnaissance par chaque partenaire de la légitimité de chaque courant politique.

Par exemple, 23% des voix devraient donner 23% des sièges.

Deux modalités existent :

- ◆ La proportionnelle intégrale, (en vigueur en Israël et aux Pays-Bas) : consiste en la transposition des voix cumulées au niveau national en un nombre proportionnel de sièges. Un seuil d'accès à la représentation peut limiter l'éclatement de la représentation en un nombre considérable de petits partis.
- ◆ On trouve également des scrutins alliant le principe de la proportionnalité et de la représentation territoriale (Danemark, Islande, Suède) : les élus sont alors rattachés à une région, ou même à une sous-région particulière, et les distorsions entre voix et sièges cumulées au niveau régional sont compensées par l'attribution de sièges au niveau national.

Dans tous les scrutins proportionnels, les candidats déclarés élus figurent sur les listes déterminées par les partis présentées aux électeurs. Dans certains cas, les candidats élus sont désignés par les partis dans l'ordre où ils figurent sur les listes ; il s'agit alors de listes fermées (ou bloquées). Certains systèmes électoraux offrent toutefois aux électeurs la possibilité de choisir les candidats qu'ils désirent voir élus. Les choix peuvent être limités à une seule liste (listes ouvertes) ou, au contraire, se partager entre plusieurs partis (listes panachées).

Le scrutin de type proportionnel répond aux objectifs suivants :

- ◆ Fonder l'exercice de la démocratie (la représentation elle-même) sur l'expression de la volonté populaire dans toute sa complexité et sa diversité.
- ◆ Favoriser une gouvernance politique fondée sur les consensus politiques établis entre les partis.



Ses qualités sont importantes :

- ◆ Si le mécanisme peut être complexe et difficile à expliquer, le principe de conciliation entre voix et sièges est simple et largement compris.
- ◆ Le scrutin proportionnel favorise l'intégration et la participation de toutes les forces politiques.
- ◆ Il favorise l'égalité et l'équité entre les sous-groupes de la population.
- ◆ Il favorise la diversité des origines du personnel politique lui-même.
- ◆ Il favorise l'établissement de gouvernements de coalition, fonctionnant sur la base de consensus politiques, accentuant de fait la stabilité de l'ensemble de la société.

Ses désavantages

- ◆ Le mode de scrutin proportionnel confère un rôle prééminent aux partis quant au choix des candidats. Cela assure une qualité et une variété de candidatures mais qui peuvent tout de même être contournées par l'établissement de listes ouvertes ou panachées.
- ◆ L'augmentation du nombre de partis, dans le cadre du régime parlementaire, peut entraîner l'instabilité gouvernementale. La proportionnelle constitue une incitation à la création de partis politiques qui pourront être représentés au Parlement même avec une part des voix très réduites et rend plus difficile la formation d'une majorité de gouvernement.
- ◆ Selon ce mode, le lien territorial entre élu et son électoral n'existe plus pour les élus. En effet, selon ce système, la population vote pour un parti et non pour des individus. Certains systèmes de type proportionnel permettent de conserver des liens entre les élus et l'électorat en tous points similaires à ceux de la représentation.

Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes (suite)

MODE DE SCRUTIN MIXTE

Ce mode de scrutin tente de concilier les avantages de chacun des deux grands types précédents. Il recherche en particulier le maintien du lien direct entre élus et électeurs, sur le plan des circonscriptions, et le respect du principe de la proportionnalité entre sièges et voix. Ce système que l'on trouve par exemple en Allemagne, et en Nouvelle-Zélande consiste à attribuer la moitié des sièges selon le système majoritaire et l'autre moitié selon la représentation proportionnelle. Il y a également des variantes de cette approche mixte. Ainsi, 40% des sièges au Parlement écossais sont comblés par le système proportionnel. En Italie, 20% le sont par ce système.

Ce système corrige les distorsions du scrutin majoritaire en garantissant une représentation minimale aux courants minoritaires à certaines conditions cependant : soit le plus souvent l'obtention d'un pourcentage minimal de voix sur le plan national.

En pratique, selon ce système, les électeurs votent deux fois lors d'une élection : une fois pour un député et une fois pour un parti. Seuls les partis ayant obtenu le pourcentage de voix requis sur le plan national peuvent se voir attribuer des sièges au titre du vote proportionnel. Le Parlement comprend donc deux sortes de députés - les députés élus dans une circonscription, et - les députés désignés à partir de la liste fournie par leur parti. Le parti majoritaire bénéficie d'une prime à la majorité, moins importante cependant que dans le cas d'un système majoritaire à un tour.

Les scrutins mixtes sont de nature différente et répondent à des objectifs divergents :

- ◆ Ceux qui n'offrent qu'une faible mixité visent à maintenir une prime à l'endroit du parti qui termine premier aux sièges. L'introduction d'un faible contingent d'élus à la proportionnelle (comme l'ajout d'une proportionnelle non correctrice) vise à accroître des députations et des mécanismes de représentation eux-mêmes, à protéger la stabilité de la gouverne par la sous-représentation des courants politiques tiers.
- ◆ Comme les autres scrutins de type proportionnel, les scrutins qui offrent une forte mixité visent à l'atteinte d'une meilleure adéquation entre sièges et voix, tout en maintenant les liens unissant les électeurs à leur représentant local.

Les qualités des scrutins mixtes sont liées à leur degré de mixité :

- ◆ Les qualités des scrutins faiblement mixtes ressemblent à celles des scrutins majoritaires : elles suscitent toutefois une grande adhésion de la part des courants minoritaires, à qui ils procurent un certain accès à la représentation.
- ◆ Les scrutins à forte mixité ont des caractéristiques semblables à celles des scrutins proportionnels.

Les désavantages :

- ◆ La combinaison de deux types de scrutin reste complexe et difficile à expliquer. Le fait de disposer de deux votes, pour chaque électeur, impose des stratégies de vote complexes.
- ◆ Les scrutins mixtes peuvent produire deux types de candidats : ceux qui se présentent au scrutin majoritaire, au niveau local, et ceux qui se portent candidats à la proportionnelle, à un autre niveau, national par exemple. Ces derniers peuvent être libérés de l'obligation de faire campagne dans une circonscription et se prévaloir de leur temps libre pour se donner une stature nationale. Certains systèmes électoraux ont prévu cette différenciation des rôles en permettant aux candidats qui se présentent au scrutin majoritaire de mettre leur nom sur les listes nationales des partis. D'autres mécanismes ont été prévus de façon à permettre un plus grand contrôle des électeurs sur le choix des candidats.
- ◆ Dans les deux types de scrutin mixte précédemment mentionnés, la prédominance des mécanismes du choix des candidats au scrutin majoritaire a un impact sur la composition finale de l'ensemble du personnel politique qui sera élu. Dans ce cas, le choix des candidats au niveau local favorise les groupes déjà constitués, capables de monopoliser les investitures des différentes circonscriptions. Ces modalités défavorisent ainsi les candidatures féminines et, de manière générale, celles qui représentent des courants minoritaires.

Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes (suite)

RÉFORMER LE MODE DE SCRUTIN : UN PAS EN AVANT

En janvier 2003, pour la première fois, les institutions politiques québécoises étaient soumises à l'évaluation publique. En effet, lors des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, l'ex-président de l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Pierre Charbonneau prônait vigoureusement une révision systémique de nos institutions politiques québécoises.

Le Mouvement pour une Démocratie Nouvelle et le Collectif Féminisme et Démocratie insistaient pour faire de la réforme du mode de scrutin, « la » priorité du gouvernement. L'occasion était excellente pour le CFD d'être très présent et très actif tout au long de ces débats et de poser la question de la place des femmes dans les institutions politiques.

Les élections d'avril 2003 ont partiellement changé la donne. Le gouvernement Charest ne parle plus d'une large réforme des institutions démocratiques mais semble vouloir s'en tenir à son engagement électoral de modifier le mode de

scrutin en y apportant des éléments du mode proportionnel.

Quatre principes essentiels ont été formulés par le Mouvement pour une Démocratie Nouvelle :

- ◆ Refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire ;
- ◆ Viser une représentation égale entre les femmes et les hommes ;
- ◆ Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique ;
- ◆ Refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise.

Dès janvier 2002, ces principes ont fait l'unanimité dans tous les groupes impliqués et auprès d'un nombre croissant de citoyennes et de citoyens. Vous êtes invité(E)s à consulter le site www.democratie-nouvelle.qc.ca afin d'obtenir les détails concernant les enjeux pour les femmes et les revendications présentées par les mouvements féministes.

LE SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Les pays comptant plus de 30% de femmes dans leur parlement ont un mode de scrutin entièrement ou en partie proportionnelle et ont mis de l'avant de façon formelle ou informelle, des mesures d'accès à l'égalité pour les femmes.

On retrouve en tête de liste pour le plus haut pourcentage de femmes : le Rwanda, la Suède, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et la Norvège avec des pourcentages allant de 48,8% à 36%.

Le principal avantage du scrutin proportionnel favorisant la représentation des femmes est la présence et la transparence de la liste. Avec une liste, il est possible aux partis de faire élire des personnes, femmes et hommes, qui n'ont pas la notoriété suffisante pour se faire élire dans une circonscription mais qui peuvent contribuer énormément à la chose publique en raison de l'expérience qu'elles-ils ont développée dans divers milieux

Les listes permettent de contourner le monopole des comités d'investiture locaux qui sont souvent très conservateurs et limitent l'accès des femmes à la simple candidature.

Dans la prochaine édition du Bulletin Autour d'elles Édition Février 2005, No 12, nous aborderons la dernière étape de la présentation de notre système politique : LE CITOYEN ET LA QUALITÉ DE LA REPRÉSENTATION. N'hésitez pas à visiter les sites Internet proposés.

Monique Lachance

Source :

Cahier de références « Prenez votre place » des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques Février 2003 Chapitre 3, pages 21 à 26.

Système politique québécois et canadien, site : www.pouvoircitoyen.com

Réformer le scrutin, un pas en avant : Document de réflexion produit par le Collectif Féminisme et Démocratie : Pour et vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique. Septembre 2004, pages 9 à 11
Site www.cybersolidaires.org/democratie/plateforme2003.pdf

Projet de loi 57

Une Réforme de l'aide sociale hors-la-loi!

La loi actuelle sur l'aide sociale est un vrai parcours à obstacles pour les personnes qui doivent y recourir parce qu'elles ne donnent pas accès à des revenus suffisants pour survivre. À 533\$ par mois, la prestation mensuelle de base rend impossible de s'en sortir.

Le projet de loi 57 déposé par le gouvernement québécois ferait pire encore. Et le dépôt récent de nouveaux règlements odieux à l'aide sociale a montré que le gouvernement sera sans merci pour les plus pauvres.

Le gouvernement enfreint la loi sur la pauvreté qu'il prétend appliquer. Il augmente la pauvreté au lieu de la réduire. Il alimente les préjugés au lieu de les combattre. Il diminue les sécurités et les recours au lieu de les améliorer.



En fait, le projet de loi 57 augmentera la pauvreté, l'exclusion et l'insécurité:

- Disparition complète du fondement sur les droits et les besoins - Aucune disposition pour garantir et hausser les prestations - Remplacement du régime actuel par une série de programmes particuliers dont plusieurs seront sans droit de recours - Augmentation de la division entre "bons" et "mauvais" pauvres - Perte de la garantie dans la loi de l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi pour les 55 ans et plus - Réintroduction de la saisie des chèques pour non paiement de loyer - Disparition du Bureau des renseignements et plaintes - Aucune analyse des impacts appauvrissants


En fait, tout en maintenant ce qui est inacceptable dans la loi actuelle, le projet de loi 57 ramènerait le Québec 40 ans en arrière à l'ère de l'arbitraire et des régimes particuliers d'avant la première loi sur l'aide sociale en 1969.

En fait, c'est un projet de réingénierie néolibérale qui ouvre la porte au retrait de l'État de ses responsabilités sous la forme de partenariats qui renverront les problèmes à la société ou à de nouvelles formes de sécurité du revenu privée.

En fait, c'est un projet qui prépare le chemin pour une main d'oeuvre forcée par la faim à endurer des emplois précaires et mal payés d'un marché de l'emploi à rabais ou à travailler bénévolement, dans les secteurs choisis par le ministre, pour une Prime à la participation de misère.

Oui à un Québec sans pauvreté!

Non à un gouvernement qui nous fait reculer 40 ans en arrière!



Pour contrer les reculs à l'aide sociale introduits par le projet de loi 57, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et le Collectif pour un Québec sans pauvreté demandent:

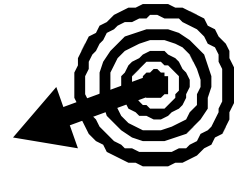
- 1 Le retrait du projet de loi 57 et des modifications aux règlements de la loi actuelle introduites juste avant le début de la Commission parlementaire prévue sur la question.
- 2 Des amendements à la loi actuelle pour la conformer à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et pour assurer qu'elle couvre les besoins essentiels dans la dignité.
 - L'indexation complète de toutes les prestations - L'introduction d'une prestation minimale couvrant les besoins essentiels et protégée de toute coupure ou saisie (barème plancher) y compris pour les loyers - La possibilité pour l'ensemble des prestataires de garder leur maison et leur voiture et d'avoir accès à un cousin d'épargne plus élevé qu'en ce moment - L'exemption totale de la pension alimentaire reçue pour un enfant du revenu considéré pour le calcul de la prestation - La reconnaissance du droit à des mesures d'insertion et d'aide à l'emploi, incluant le droit de recours - L'élargissement de la notion de gains permis afin de permettre de cumuler des revenus de soutien autres que des revenus de travail (Régie des rentes, CSST, IVAC, etc.)
- 3 L'ouverture d'un débat public mettant à profit l'expertise citoyenne, y compris celle des personnes en situation de pauvreté, en vue d'imaginer et d'élaborer le régime de garantie de revenu qui devrait remplacer le régime actuel d'aide sociale pour faire un vrai saut qualitatif vers un Québec sans pauvreté.

Vous êtes d'accord avec cette position ?
Appelez votre députéE du Québec pour lui en parler!

Pour information:
 Collectif pour un Québec sans pauvreté
www.pauvrete.qc.ca

Front commun des personnes assistées sociales du Québec
www.fcpsq.qc.ca

PÊLE - MÊLE



Vous avez toujours rêvé de chanter??

Le Centre de femmes aimerait bien former une chorale de style populaire. Alors si parmi vous se trouve des personnes intéressées, qu'elles soient membres ou non de notre organisme, appelez-nous vite pour nous en informer.

289-2588



ANTIDOTE ET L'ESTIME DE SOI

Antidote est une série de 10 rencontres gratuites, visant l'amélioration de l'estime de soi et l'autonomie affective des femmes. Nous vous offrons la possibilité de participer à un groupe qui tiendrait ses rencontres en soirée. Si vous êtes intéressée, contactez-nous : 289-2588

Programme d'efficacité énergétique

Ce programme du gouvernement du Québec vient en aide aux ménages à faible revenu afin de les aider à mieux gérer leur consommation énergétique en réalisant un diagnostic résidentiel et il y a possibilité dans certain cas de faire installer gratuitement des thermostats électroniques.

Pour la Mauricie la ressource est : Réseau de Vinci a/s Marc Daneau

418-622-7353

ou visiter le site Internet :

www.aee.gouv.qc.ca/

PRIX NOBEL

Cette année, le prix Nobel de la paix a été décerné à la militante écologiste Kenyane Wangari Maathai première femme africaine à recevoir cette récompense. Âgée de 64 ans, elle a fondé en 1977 le mouvement *ceinture verte*, voué à la plantation d'arbres en Afrique tout en créant de l'emploi pour les femmes africaines.

Octobre

Jeudi 28 octobre
Rendez-vous Gourmand

De la décoration à la préparation d'un potage à la citrouille.

Au Centre de femmes de 13h à 15h

Novembre

Mercredi 10 novembre
Causerie-Atelier-Femme-Échange
Le programme de la sécurité du revenu

Avec Mme Sylvie Fréchette agente de relation publique au programme de la sécurité du revenu.

Au Centre de femmes de 13h à 15h

Mercredi 17 novembre
Rendez-vous Gourmand

Le TOFU, comment l'apprêter et l'intégrer dans notre alimentation.

Au Centre de femmes de 13h à 15h

Jeudi 25 novembre
Assemblée de cuisine
Déjeuner Causerie à 2\$

Sur la fibromyalgie avec Mme Lise Vallée coordonnatrice de l'Association de la fibromyalgie Mauricie.

Au Centre de femmes de 9h 30 à 11h 30

Décembre

Mercredi 1er décembre

Causerie-Atelier-Femme-Échange
Le VIH / SIDA et les MTS

Avec une personne ressource du Centre de santé des femmes de la Mauricie.

Au Centre de femmes de 13h à 15h

Lundi 6 décembre

*Journée d'Action et de
Commémoration
contre la violence
faite aux femmes*



Ruban blanc et chandelle distribués
au Centre de femmes



Mercredi 8 décembre
Rendez-Vous Gourmand

Fabriquer du chocolat... une petite
gâterie à savourer.

Au Centre de femmes de 13h à 15h



Vendredi 10 décembre
Souper du temps des fêtes

Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome 2004 Un mouvement grandissant !



C'est quoi, l'Action Communautaire Autonome?

- ◆ C'est 4000 groupes communautaires, qui luttent en faveur de la justice et d'une qualité de vie pour tous.
- ◆ C'est 4000 organismes sans but lucratif créés par des citoyennes et des citoyens attentifs aux besoins de leur communauté, qui ont décidé d'agir sur les causes réelles de ces besoins. C'est 4000 associations démocratiques, solidement enracinées dans la population québécoise, qui aspirent à une société plus humaine, à une éducation pour tous, à l'accès généralisé aux soins de santé physique et mentale, à un environnement durable et sain.
- ◆ C'est 4000 groupes de citoyennes et de citoyens qui œuvrent différemment de l'État, à un coût dérisoire.
- ◆ C'est 18 secteurs d'intervention, actifs dans toutes les régions du Québec :

1) Action bénévole	6) Loisirs	11) Jeunes	15) Éducation populaire
2) Environnement	7) Autochtones	12) Consommation	16) Santé et services sociaux
3) Défense des droits	8) Femmes	13) Éducation à la solidarité internationale	17) Développement communautaire
4) Alphabétisation populaire	9) Personnes handicapées	14) Logement	18) Réfugiés, personnes immigrantes et communautés ethnoculturelles
5) Famille	10) Communications		
- ◆ C'est des maisons d'hébergement pour jeunes sans-abri ou pour femmes violentées, des groupes de défense des droits des locataires, des groupes de défense des droits des personnes handicapées, des groupes de défense des droits des consommateurs, des groupes de défense de l'environnement et de l'écologie, des ressources en alphabétisation, en formation, en perfectionnement.
- ◆ Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome, qui a pour mandat de représenter les 4000 composantes du mouvement de l'ACA dans le cadre de l'actualisation de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien. C'est 4000 groupes qui travaillent au bien commun plutôt qu'aux intérêts personnels ou politiques.

C'est qui, l'Action Communautaire Autonome ?

C'est chaque année :

- ◆ 4000 conseils d'administrations à pourvoir, 4000 assemblées générales des membres
- ◆ 25 000 travailleuses et travailleurs (80% de femmes), dont 73% reçoivent moins de 25 000\$
- ◆ des dizaines de milliers de bénévoles qui donnent généreusement 18 millions d'heures
- ◆ 1.3 million de personnes rejointes.

C'est combien, l'Action Communautaire Autonome ?

C'est environ 400 millions de dollars par année, les données gouvernementales ne dissociant pas les organismes d'ACA de l'ensemble des groupes communautaires (d'où les 587 M\$ invoqués). C'est bien peu d'argent, au regard du nombre et de la qualité des services offerts à la population. C'est trop peu d'investissements, considérant l'ampleur des besoins qui vont croissants. C'est en 2004-2005 une régression dans le cas de certains secteurs : environnement, immigration, consommation, droits, communications. C'est un soutien gouvernemental nettement insuffisant pour assurer la consolidation des organismes existants, et surtout la reconnaissance et le soutien des groupes en émergence.

Et Maintenant ?

Il importe maintenant de requérir du gouvernement du Québec :

- ✓ qu'il applique intégralement la politique de reconnaissance et de soutien adoptée par le conseil des ministres du précédent gouvernement ;
- ✓ qu'il respecte les engagements du ministre Béchar, prononcés le 14 septembre devant le conseil d'administration du Comité aviseur :
 - ◆ signature au printemps 2005 d'ententes pluriannuelles avec les groupes ayant satisfait aux paramètres de reddition des comptes,
 - ◆ réaffirmation du statut du Comité aviseur à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement et de partenaire dans l'actualisation du Plan d'action gouvernemental,
 - ◆ élaboration conjointe d'un plan d'action quinquennal 2007-2012,
 - ◆ attribution d'un rôle strictement consultatif aux Conférences régionales des élus (CRÉs),
 - ◆ absence d'intention de « rationalisation » du mouvement de l'ACA ;
- ✓ qu'il rehausse dès le prochain budget les enveloppes dédiées par les 21 ministères et organismes gouvernementaux au mouvement de l'ACA, dont celles consacrées aux secteurs de l'environnement, de l'immigration, de la consommation, des droits et des communications ;
- ✓ qu'il se montre réceptif aux besoins exprimés cet automne par les différents secteurs;
- ✓ qu'il garantisse le respect par les instances régionales de la lettre et de l'esprit de la politique de reconnaissance et de financement ;
- ✓ qu'il fasse montre de sincérité et de transparence dans ses rapports avec le mouvement de l'ACA, facteurs incontournables du rétablissement d'un lien de confiance et, partant, prémisses à une relation féconde.

Référence :

- Site web du Comité aviseur (<http://www.comavis-aca.org>)
- Balises nationales (seuils planchers) en matière de financement du mouvement de l'ACA
- Position du Comité aviseur à l'égard du Plan d'action gouvernemental
- Analyse du Plan d'action gouvernemental et du Cadre de référence
- Nouvelles du ComAvis de septembre 2004
- Déclaration de support 2004